

Procès-verbal du Comité de direction
C.A. téléphonique en date du 6 mai 2016

Membres rejoints :

Martin Beauchesne : En accord,
Jacques Thériault : En accord,
Serge Richard : En accord
Julien de Tilly : En accord
Christian Levac : abstention
Éric Richard : Exclu de la décision

Attendu la situation très particulière et vu l'absence d'employés et l'urgence de la préparation et réparations des installations pour la mise à l'eau prochaine au C.N.L..

Attendu que ces travaux seront d'une durée de 2 semaines pour un maximum de 50 h/sem. au taux horaire de 20.00 \$ / h.

Il est résolu ce qui suit :

Résolution 2016-05-06 no.1

D'embaucher M. Éric Richard Maître de port pour effectuer ces tâches pour 2 semaines pour un maximum de 50 heures/sem. à 20.00 \$ de l'heure et de faire une dérogation exceptionnelle à l'Article 33 soit 33.01 des Statuts et Règlements du Club.

Proposé par : M. Serge Richard
Appuyé par : M. Julien de Tilly

Adopté à la majorité

Michel Corbin, Commodore

Serge Richard, Secrétaire